

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 JUIIN 2020

DELIBERATION N° 2020-06-054-DGS

Nomenclature : 5.3

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION
« ACTION SOCIALE / SOLIDARITES / SANTE »**

Votants : 33
Abstention : 0
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : 0

Fait à Tarnos,
le 5 juin 2020
Pour extrait certifié
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en
Mairie le :*

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. HERVELIN, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme LALANNE procuration à Mme LE GALL

SECRETARIE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs: 1

Nombre de votants : 33

Monsieur le Maire propose de créer une commission municipale « Action sociale / Solidarités / Santé » composée de 10 membres et en charge de l'impulsion et du suivi de la politique sociale sanitaire de la Commune notamment en direction des personnes les plus fragiles, en coordination avec les différentes structures d'accueil et les associations caritatives implantées sur le territoire communal. Elle s'attache également au développement des démarches de solidarités portées par les acteurs, publics ou associatifs.

A la suite de l'appel à candidatures de M. le Maire, les groupes d'élus représentés au sein du Conseil municipal ont procédé aux propositions suivantes :



| TARNOS ENSEMBLE | ALTERNANCE – NOTRE PARTI C'EST TARNOS | TARNOS SEIGNANX – NOTRE AVENIR EN COMMUN |
|---------------------------|--|---|
| Mme Anne DUPRE | M. Antoine ROBLES | Mme Caroline DACHARRY |
| M. Nicolas DOMET | | |
| M. Alain COUTIER | | |
| Mme Nathalie LE GALL | | |
| Mme Aurélie ORDUNA | | |
| M. Nicolas FLEURENTDIDIER | | |
| Mme Nelly PICAT | | |
| Mme Nicole CORRIHONS | | |

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-21, L 2121-22 et L 2121-29,

Vu l'appel à candidatures fait par M. le Maire,

Considérant la décision des différents groupes qui composent le Conseil municipal de fusionner les candidatures et de composer une liste unique représentative de la composition du Conseil municipal,

Considérant la répartition de chaque groupe d'élus au sein du Conseil municipal,

DELIBERE

DECIDE de créer une commission permanente « Action sociale / Solidarités / Santé » composée d'un Président et de 10 membres, M. le Maire étant Président de droit

DECIDE de procéder à la désignation des membres de la commission par vote à main levée

DIT que la commission « Action sociale / Solidarités / Santé » est ainsi composée :

Président M. le Maire

Membres Mme Anne DUPRE
M. Nicolas DOMET
M. Alain COUTIER
Mme Nathalie LE GALL
Mme Aurélie ORDUNA

M. Nicolas FLEURENTDIDIER
Mme Nelly PICAT
Mme Nicole CORRIHONS
M. Antoine ROBLES
Mme Caroline DACHARRY